

# CAPACITE DE « MEDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT » 2020-2021

**Responsables de l'Enseignement local** : Pr F. BOYER et Dr B. VESSELLE

**Public concerné :**

Docteurs en Médecine (diplôme d'exercice pour les médecins étrangers).

**Attention**, pour les internes il est impératif que la **thèse** soit soutenue **avant le 31 décembre de l'année civile d'inscription**.

**Objectifs :**

- Comme médecin traitant, savoir prescrire une activité physique adaptée en prévention primaire, secondaire et tertiaire.
- Connaître et interpréter les tests d'évaluation de la condition physique.
- Former les médecins à la prise en charge médicale des personnes pratiquant une activité physique ou sportive.
- Permettre au médecin de faire face aux problèmes de santé du sportif, en médecine et traumatologie du sport.
- Pouvoir effectuer la surveillance médicale réglementaire des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau.
- Parfaire ses connaissances en matière d'examen médical préalablement à l'établissement des certificats médicaux attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport pour la délivrance d'une licence sportive ou pour la participation à des compétitions. Connaître la réglementation concernant les disciplines sportives à contraintes particulières.

**Organisation :**

Enseignement, en collaboration avec les universités Paris VI et XIII, réparti sur 120 heures de cours environ (4 semaines), des enseignements dirigés, des travaux pratiques et des stages pratiques de 40 demi-journées sur une année.

**Validation des acquis :**

Les étudiants qui ont acquis des compétences particulières peuvent être dispensés de la passation de l'écrit de l'examen probatoire ainsi que d'un ou plusieurs modules. Cependant, l'entretien oral reste obligatoire.

Les candidats devront déposer auprès de l'administration un dossier avec les pièces justificatives. Au vu du dossier, le Responsable de la Capacité émettra un avis.

## **Calendrier :**

L'enseignement débute généralement en novembre et s'échelonne jusqu'au mois de Juin de l'année universitaire en cours. Celui-ci comporte 4 sessions de 4 à 5 jours réparties dans l'année :

- **1<sup>er</sup> séminaire** – Paris 13 – du 12 novembre au 18 novembre
- **2<sup>ème</sup> séminaire** – INSEP – du 11 janvier au vendredi 15 janvier 2021
- **3<sup>ème</sup> séminaire** – Reims – du 01 février au 05 février 2021
- **4<sup>ème</sup> séminaire** – Paris 6 – du 8 mars au 12 mars 2021

L'examen probatoire est effectué à la fin de la 1<sup>ère</sup> session de cours.

Les examens (écrit + oral) ont lieu généralement en juin et septembre, avec deux sessions organisées.

## **Validation :**

Le diplôme de la Capacité de « Médecine et Biologie du Sport »

## **Contrôle des connaissances :**

- Une **épreuve écrite** et une **épreuve orale** concernant chacun des 6 modules
- **Stages pratiques**

## **Renseignements, Inscriptions et Tarifs :**

UFR Médecine de Reims – Département FMC

Morgane METAYER : 03.26.91.37.47 ou [fmc@univ-reims.fr](mailto:fmc@univ-reims.fr)

**A NOTER** : La **date limite d'inscription à l'examen probatoire** est fixée au **26 octobre 2020 dernier délai**.